

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du comité administratif de la MRC de La Mitis tenue le mercredi 6 mars 2024 à compter de 16 h 30 dans les bureaux de la MRC, situés au 1534, boul. Jacques-Cartier, Mont-Joli, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet, et à laquelle sont présents:

1. Ouverture et présences

SONT PRÉSENTS :

MME	Micheline Barriault	Sainte-Luce
MM	Bruno Paradis	Price
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Michel Verrault	Sainte-Jeanne D'Arc
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Maxime Richard-Dubé	Saint-Octave-de-Métis
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie (quitte à 16 h 45, de retour à 17 h 20)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Marcel Moreau, directeur général et M. Martin Normand, directeur général adjoint.

Le préfet, M. Bruno Paradis, constate le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CA-24-03-013 Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Maxime Richard-Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point DIVERS ouvert:

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mercredi 7 février 2024
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi

A. ADMINISTRATION

4. Autorisation des comptes à payer de la MRC
5. Autorisation des comptes à payer des TNO de La Mitis
6. Frais de représentation du préfet
 - 6.1 Compte de dépenses
7. Suivi ressources humaines
8. Modifications Politique de dons et commandites
9. Transmissions de documents aux directeurs généraux lors des convocations

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10. Ententes sauvetage nautique et SUMI

C. DIVERS

- a) Entente achat de bornes électriques
- b) Logement

D. DÉVELOPPEMENT

11. Orientations en développement récréotouristique-FRR Volet 1
12. Fonds d'investissement agricole
13. Alliance – Fonds d'urgence alimentaire

E. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mercredi 7 février 2024

3.1 Adoption

CA-24-03-014 Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mercredi 7 février 2024 tel que présenté. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

3.2 Suivi

M. Marcel Moreau fait le suivi du procès-verbal du 7 février 2024.

A. ADMINISTRATION

4. Autorisation des comptes à payer de la MRC de La Mitis

CA-24-03-015 Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Micheline Barriault et résolu à l'unanimité d'autoriser les comptes à payer de la MRC de La Mitis tel qu'indiqué sur la liste des déboursés de mars 2024, transactions bancaires, chèques fournisseurs numéros 24032 à 24059 inclusivement, paiements par dépôt direct numéros 504165 à 504232, salaires numéros 542310 à 542340 inclusivement pour un montant total de 666 785.50 \$.

5. Autorisation des comptes à payer des TNO de La Mitis

CA-24-03-016 Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité d'autoriser les comptes à payer des TNO de la MRC de La Mitis tel qu'indiqué sur la liste des déboursés de mars 2024, soit les chèques 20394 et 20395, pour un montant de 6 992.69 \$.

6. Frais de représentation du préfet

CA-24-03-017 Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Maxime Richard-Dubé et résolu à l'unanimité de rembourser la somme de 412.88 \$ pour des frais de représentation du préfet tel que soumis en date du 28 février 2024.

7. Suivi ressources humaines

M. Marcel Moreau fait le suivi concernant les ressources humaines de la MRC.

7.1 Recommandation d'embauche d'une direction au département de développement

CA-24-03-018 **CONSIDÉRANT QUE** le processus de recrutement est terminé et qu'une

candidate a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE la candidate retenue possède l'expertise pour assumer l'ensemble des responsabilités dévolues à ce poste.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité de recommander au Conseil de la MRC l'embauche de Mme France De Montigny à titre de directrice du service de développement. Elle débutera au plus tard le 29 avril. Les conditions salariales sont établies à l'échelon 8 de la classe 10.

7.2 Recommandation d'embauche au poste de conseillère en ressources humaines

CA-24-03-019 **CONSIDÉRANT QUE** le processus de recrutement est terminé et qu'une candidate a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE la candidate retenue possède l'expertise pour assumer l'ensemble des responsabilités dévolues à ce poste.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité de recommander au Conseil de la MRC l'embauche de Mme Sabrina Simard à titre de conseillère en ressources humaines. Elle débutera au plus tard le 29 avril. Les conditions salariales sont établies à l'échelon 4 de la classe 8.

8. Modifications Politique de dons et commandites

CA-24-03-020 Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'entériner les modifications de la politique de dons et commandites telles que présentées.

9. Transmission de documents aux directeurs généraux lors des convocations

CA-24-03-021 Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité d'autoriser la transmission des documents pertinents et jugés non compromettants aux directeurs généraux des municipalités après la tenue de la séance du Conseil de la MRC.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10. Ententes Sauvetage nautique et SUMI

Ce point est remis à une séance ultérieure.

C. DIVERS

a) **Entente achat de bornes électriques**

CA-24-03-022

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du deuxième volet du projet Mobilités & Territoires, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) offre une aide financière de 8000 \$ s'adressant aux municipalités régionales de comté (MRC) pour l'achat de deux (2) bornes de niveau 2 accessibles au public;

CONSIDÉRANT QUE le projet Mobilités & Territoires est réalisé grâce au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le projet Mobilités & Territoires se termine le 31 mars 2024 et que l'enveloppe budgétaire liée au FARR doit être dépensée avant cette date;

CONSIDÉRANT QUE la date 31 janvier 2024 avait initialement été communiquée aux MRC comme étant la date limite pour faire parvenir au CREBSL les preuves d'achat des bornes de recharge en échange du versement du montant prévu;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et les municipalités ont besoin d'un délai supplémentaire afin d'effectuer les démarches pour faire l'acquisition des bornes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser le directeur général, M. Marcel Moreau et/ou le préfet, M. Bruno Paradis, à signer l'Entente pour l'achat de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques avec le CREBSL ainsi que tout document s'y référant pour et au nom de la MRC de La Mitis ;
- D'utiliser les sommes reçues afin d'implanter deux bornes électriques dans le secteur du Parc de la rivière Mitis ainsi qu'au stationnement de Jardins de Métis.

b) **Logement**

Discussions au sujet d'une rencontre à venir avec l'Office d'habitation de La Mitis concernant les besoins en logement sur le territoire.

c) **CANAM, Collectif d'accueil des nouveaux arrivants**

CA-24-03-023

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire offrir un service pour l'accueil de toute personne qui arrive sur le territoire, peu importe d'où elle arrive, son âge, sa situation migratoire, etc;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes désirent mettre en commun différents champs d'expertise pour permettre une stratégie efficace pour ce type de service;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons outiller les individus afin qu'ils soient autonomes pour utiliser les ressources de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède les ressources nécessaires et compétentes pour la mise en place de cette stratégie.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité de recommander au Conseil d'appuyer la démarche de mise en place du comité Collectif d'accueil des nouveaux arrivants dans La Mitis (CANAM) par la MRC.

D. DÉVELOPPEMENT

11. Orientations en développement récréotouristique- FRR Volet 1

M. Marcel Moreau informe les élus que la date butoir pour dépenser les sommes du FRR-Volet 1 est le 31 mars 2025.

12. Fonds d'investissement agricole mitissiens

CA-24-03-024 CONSIDÉRANT le secteur agricole vit de grandes difficultés actuellement;

CONSIDÉRANT QUE Mitis en Affaires, en collaboration avec la MRC et différents experts, désire mettre sur pied un Fonds Agricole d'investissement Mitissien (FAIM);

CONSIDÉRANT QUE ce fonds aura pour objectifs de soutenir les projets de démarrage et de relèvement agricole sur le territoire de La Mitis et d'agir en complémentarité avec les autres produits financiers de manière à accroître les fonds propres (équité) dans le financement des projets.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité :

- De recommander au Conseil de la MRC la mise en place du fonds FAIM selon les paramètres présentés par Mme Annick Marquis, directrice de Mitis en Affaires;
- De recommander que la MRC puise à même son fonds éolien régional son montant pour la capitalisation dudit fonds.

13. A : Alliance – Fonds d'urgence alimentaire dans La Mitis

CA-24-03-025 CONSIDÉRANT QU'en 2019, l'assemblée de partenaire de l'Alliance de La Mitis a identifié comme enjeu prioritaire les besoins en alimentation;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec cette priorité, plusieurs initiatives se sont développées au cours des dernières années permettant ainsi de répondre aux besoins de la population mitissienne;

CONSIDÉRANT QUE depuis, l'enjeu de l'alimentation s'est détérioré, les besoins alimentaires de la population sont grandissants et les divers acteurs intervenant auprès des gens les plus vulnérables peinent à y répondre;

CONSIDÉRANT QUE les organismes de La Mitis, CISSS, COSMOSS et la MRC de La Mitis, collaboreront afin de mettre en place ce fond d'urgence.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité que la MRC soit porteur du projet « **Fonds d'urgence alimentaire dans La Mitis** » dont le coût total du projet s'élève à 11 000 \$ pour un montant de 10 000 \$ en subvention.

B : Alliance – Fonds d'urgence alimentaire pour les écoles dans La Mitis

CA-24-03-026 **CONSIDÉRANT QU'**en 2019, l'assemblée de partenaire de l'Alliance de La Mitis a identifié comme enjeu prioritaire les besoins en alimentation;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec cette priorité, plusieurs initiatives se sont développées au cours des dernières années permettant ainsi de répondre aux besoins de la population mitisienne;

CONSIDÉRANT QUE depuis, l'enjeu de l'alimentation s'est détérioré, les besoins alimentaires de la population sont grandissants et les divers acteurs intervenant auprès des gens les plus vulnérables peinent à y répondre;

CONSIDÉRANT QUE les organismes de La Mitis, CISSS, COSMOSS et la MRC de La Mitis, collaboreront afin de mettre en place ce fond d'urgence.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité que la MRC soit porteur du projet **Fonds d'urgence alimentaire pour les écoles dans La Mitis** dont le montant maximum de la subvention peut atteindre 10 000\$ à même le fonds Alliance pour la Solidarité.

E. HYGIÈNE DU MILIEU

Il n'y a pas de point ce mois-ci.

F. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CA-24-03-027 Il est proposé par M. Martin Soucy de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 17 h 40.

Bruno Paradis
Préfet

Marcel Moreau
Directeur général

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.